



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Prix John-Hobday en gestion des arts

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter cette demande :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet des prix, les candidats et les activités admissibles, le montant des prix, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si vous avez encore des questions concernant les prix ou le processus de demande, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande approprié. Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie C du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et inclus toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des arts a pris des engagements en ce qui concerne l'équité et l'inclusion, et il encourage les artistes, les groupes et les organismes de diverses cultures, des communautés de langue officielle en situation minoritaire, ainsi que les personnes sourdes ou handicapées, à soumettre une demande ou une mise en candidature. Le Conseil des arts reconnaît et affirme les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones de ce territoire, et encourage les personnes, les groupes et les organismes des Premières Nations, des Inuits et des Métis et, à présenter une demande ou une mise en candidature à tous ses programmes. Il a établi des mesures dans tous les programmes afin de soutenir tous ces engagements.

Date limite

1 octobre 2019

Votre demande remplie, accompagnée de toute la documentation d'appui requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite. Si la date tombe une fin de semaine ou un jour férié, la date limite est reportée au jour ouvrable suivant.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées par le Conseil des arts.

Renseignements supplémentaires

Sarah Brown

Agente de programme, Prix

Conseil des arts du Canada

150, rue Elgin, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

sarah.brown@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 6004

ATS : 1-866-585-5559

PRG7676F 07-19



LIGNES DIRECTRICES

Description des prix	<p>Grâce à un don d'un million de dollars de la Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman au Conseil des arts, les prix sont décernés à d'éminents gestionnaires établis et à mi-carrière œuvrant au sein d'organismes artistiques professionnels canadiens. Les gestionnaires de tous champs de pratique artistique soutenus par le Conseil des arts peuvent présenter leur candidature aux prix, dont la bourse vise à financer le perfectionnement professionnel, le mentorat et des activités connexes.</p> <p>Il existe deux prix distincts :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le prix de perfectionnement et de ressourcement professionnels permet à un éminent gestionnaire établi ou à mi-carrière du domaine des arts de participer, de courte durée, à un programme, à un séminaire ou à un atelier reconnu en vue de se perfectionner et de se ressourcer sur le plan professionnel.• Le prix de mentorat donne l'occasion à un gestionnaire des arts exceptionnel à mi-carrière, qui cherche à acquérir de nouvelles connaissances et compétences ainsi que de l'expérience, d'être encadré par un éminent gestionnaire établi ou à mi-carrière œuvrant dans ce domaine. <p>Les prix John-Hobday en gestion des arts visent à favoriser le perfectionnement professionnel des gestionnaires des arts et ne doivent pas être considérés comme une aide directe aux organismes artistiques.</p> <p>John Hobday, C.M., a été pendant 20 ans directeur général de la Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman et pendant trois ans directeur du Conseil des arts. Il a contribué grandement à améliorer la qualité du travail et le professionnalisme des gestionnaires des arts canadiens, à favoriser la formation et le perfectionnement professionnel continu de ces derniers et à confirmer l'importance de la profession de gestionnaire des arts pour la croissance et la viabilité des arts.</p>
Objectifs des prix	<p>Les prix John-Hobday en gestion des arts visent à :</p> <ul style="list-style-type: none">• reconnaître la profession de gestionnaire des arts;• souligner l'excellence et les réalisations dans ce domaine;• contribuer au perfectionnement et au ressourcement professionnels de gestionnaires établis;• favoriser la transmission des connaissances et de l'expérience des gestionnaires chevronnés et à mi-carrière à la prochaine génération de gestionnaires.

<p>Admissibilité</p>	<p>Veillez noter que le fait de satisfaire aux critères d'admissibilité ne garantit pas l'obtention d'un prix.</p> <p>Critères généraux d'admissibilité pour les deux prix</p> <p>Les organismes ne peuvent pas poser leur candidature à ces prix. Pour être admissible, vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions. Vous n'êtes pas tenu d'habiter au Canada au moment où vous présentez votre demande; • compter au moins 10 ans d'expérience (années consécutives ou non) en tant que gestionnaire professionnel des arts; • posséder des connaissances approfondies en gestion des arts, dans l'un ou plusieurs des champs de pratique financées par le Conseil des arts (activités multidisciplinaires, arts du cirque, arts médiatiques, arts numériques, arts visuels, danse, arts autochtone, inter-arts, littérature, musique et son, pratiques des artistes handicapés ou sourds, théâtre); • travailler à temps plein pour un organisme artistique professionnel canadien; <p>Critères particuliers d'admissibilité pour le Prix de mentorat</p> <p>Pour le Prix de mentorat, votre mentor et vous devez travailler dans des organismes artistiques professionnels canadiens distincts.</p> <p>De plus, votre mentor doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions; • posséder des connaissances approfondies en gestion des arts, dans l'une ou plusieurs des champs de pratique financées par le Conseil des arts (activités multidisciplinaires, arts du cirque, arts médiatiques, arts numériques, arts visuels, danse, arts autochtone, inter-arts, littérature, musique et son, pratiques des artistes handicapés ou sourds, théâtre); • travailler à temps plein pour un organisme artistique professionnel canadien; • être un gestionnaire établi ou à mi-carrière.
-----------------------------	---

<p>Montants des prix</p>	<p>Montants disponibles Deux prix d'une valeur de 10 000 \$ peuvent être décernés chaque année. Les prix ne peuvent pas servir à couvrir des dépenses pour des activités qui ont eu lieu avant la date limite.</p> <p>Dépenses admissibles Pour le Prix de perfectionnement et de ressourcement professionnels, les dépenses admissibles comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le coût du programme d'études à court durée (droits d'inscription, etc.); • les frais de déplacement à destination et en provenance du lieu de formation (calculés selon les tarifs de classe économique); • les frais de subsistance; • le coût des fournitures requises pour suivre le programme d'études (livres, manuels, autre matériel, etc.). <p>Pour le prix de mentorat, les dépenses admissibles comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le remplacement de votre salaire pendant le projet de mentorat et, s'il y a lieu, le remplacement du salaire du mentor; • les frais de déplacement liés au projet de mentorat (calculés selon les tarifs de classe économique); • les frais de subsistance pour votre mentor et vous; • le coût des fournitures liées au projet de mentorat.
<p>Aide à la production d'une demande</p>	<p>Des fonds sont disponibles pour les personnes qui éprouvent des difficultés à produire une demande, une mise en candidature ou un rapport final à cause d'un handicap. Les personnes sourdes, handicapées ou celles vivant avec une maladie mentale peuvent en effet demander au Conseil de contribuer au paiement de services qui leur permettront spécifiquement de remplir une demande de prix ou une mise en candidature pour un prix ou de soumettre un rapport final.</p> <p>Veillez soumettre votre demande d'aide au moins 4 semaines avant la date limite du prix. Communiquez par téléphone ou par courriel avec l'agente responsable de ce prix. Pour plus d'information : conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire.</p>
<p>Soutien pour l'accès aux services</p>	<p>Le Soutien à l'accès offre une aide supplémentaire aux candidats individuels sourds ou handicapés (y compris ceux qui vivent avec une maladie mentale), ainsi qu'aux groupes et aux organismes axés sur la pratique des artistes sourds ou handicapés. Les fonds sont offerts en supplément d'un prix aux bénéficiaires qui ont demandé des mesures de soutien propres à leur situation de handicap et nécessaires pour mener à bien les activités qu'ils proposent. Pour plus d'information, veuillez consulter le site web du Conseil : conseildesarts.ca/financement/fonds-strategiques/soutien-a-l-acces</p>

<p>Évaluation des demandes</p>	<p>Processus d'évaluation</p> <p>L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des arts. Les demandes admissibles seront évaluées par un comité d'évaluation par les pairs composé de gestionnaires des arts chevronnés qui sont reconnus comme tels par leurs pairs. Les membres du comité seront également sélectionnés de manière à tenir compte d'une représentation équilibrée des spécialités artistiques, des genres, des générations, des deux langues officielles, des Peuples autochtones, de la diversité culturelle et régionale du pays.</p> <p>Le comité peut décider de décerner un seul des prix, ou de n'en accorder aucun.</p> <p>Le comité peut aussi choisir deux récipiendaires du Prix de perfectionnement et de ressourcement professionnels OU deux bénéficiaires du Prix de mentorat.</p> <p>Toutes les recommandations du comité sont finales.</p> <p>Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter le site web du Conseil des arts à conseildesarts.ca.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Les décisions seront prises en fonction du mérite général de votre demande comparativement à celui de toutes les autres demandes admissibles à ce concours à l'échelle nationale.</p> <p>Votre demande sera évaluée en fonction de votre expérience et de vos réalisations ainsi que de l'incidence possible du projet envisagé sur votre carrière en tant que gestionnaire des arts. Dans le cas des demandes concernant le Prix de mentorat, le comité examinera aussi bien l'expérience et les réalisations de votre mentor que les vôtres ainsi que l'incidence possible du projet envisagé sur vos deux carrières. Seront également prises en considération les retombées positives du projet à long terme dans le domaine des arts en général.</p> <p>L'évaluation tiendra également compte de la faisabilité du projet, ce qui comprend le calendrier des activités, le budget et les lettres d'appui.</p>
---------------------------------------	---

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Traitement de la demande	<p>Présentation de la demande</p> <ul style="list-style-type: none">• Vous devez fournir tous les renseignements et tous les documents requis demandé.• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité de votre demande en fonction des renseignements fournis.• Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.• Il est important d'informer le Conseil des arts de tout changement dans vos coordonnées. Si vous avez un compte dans le portail de demande de subvention du Conseil des arts, veuillez mettre à jour les changements directement à partir de votre compte.• Consultez le formulaire de demande pour obtenir des directives sur la façon de présenter votre demande et les documents requis.• La Déclaration doit être soumise sur papier avec une signature originale à l'encre. <p>Délai de traitement</p> <p>Vous serez informé des résultats de votre demande environ 5 mois après la date limite du concours.</p> <p>Gagnants des dernières années</p> <p>Veuillez visiter le site Web du Conseil des arts à conseildesarts.ca pour la liste cumulative des gagnants des prix John-Hobday en gestion des arts.</p>
Renseignements personnels	<p>Les renseignements personnels inscrits sur cette demande seront utilisés à des fins opérationnelles ou pour la prestation de programmes, de services ou autres activités du Conseil des arts.</p> <p>Dans le cadre de ce prix, le Conseil des arts vous demande d'indiquer, sur le formulaire de demande, votre année de naissance. Les renseignements personnels que vous fournissez ne seront pas transmis aux membres des comités de pairs.</p> <p>Le Conseil des arts pourrait partager des renseignements personnels provenant de demandes de subventions ou de candidatures pour des prix, sur une base confidentielle, avec des institutions gouvernementales et d'autres organismes de financement des arts et des industries culturelles. Le cas échéant, seuls votre nom, vos coordonnées, votre champ de pratique et la description de votre projet seront partagés. Ces renseignements sont utilisés pour la recherche, la reddition de compte, la planification et l'évaluation de programmes, pour des occasions de réseautage et des occasions économiques, de même que pour répondre à des requêtes du gouvernement fédéral. Pour en savoir davantage sur la façon dont vos renseignements personnels sont protégés, consultez l'énoncé de confidentialité sur notre site web : conseildesarts.ca/a-propos/responsabilite-publique/enonce-de-confidentialite</p>

<p>Conditions rattachées à ces prix</p>	<p>Avant de présenter une demande, veuillez prendre connaissance des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les gagnants ne peuvent recevoir le paiement du prix jusqu'à ce que tous les rapports en retard pour les subventions et les prix du Conseil des arts soient soumis et approuvés. • Vous pouvez présenter votre candidature à un seul des deux prix au cours d'une même année. Vous pouvez recevoir le Prix de perfectionnement et de ressourcement professionnels de même que le Prix de mentorat, mais ne pouvez les obtenir qu'une seule fois chacun au cours de votre carrière. <p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez si votre demande est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p>Prix posthumes</p> <p>Aucun prix ne sera accordé à titre posthume, c'est-à-dire que les candidats retenus doivent être vivants pour la durée du projet.</p> <p>Participation à des activités de promotion et en lien avec le prix</p> <p>Pour recevoir un prix, votre mentor et vous devez accepter que votre photo et des renseignements publics vous concernant soient utilisées pour la promotion de ces prix et à d'autres fins promotionnelles du Conseil des arts. Votre mentor et vous devez aussi accepter de participer à toutes les activités entourant le prix, y compris des entrevues, des conférences de presse, des cérémonies, des réceptions et une remise de prix.</p> <p>Versement du prix</p> <p>Le Conseil des arts versera le montant du prix une fois qu'il aura obtenu votre formulaire d'avis de réception dûment rempli et que vous aurez respecté les conditions indiquées dans l'avis d'attribution.</p> <p>Comme les subventions et les prix sont imposables, vous voudrez peut-être toucher les fonds au cours de l'année ou des années où vous devrez engager les dépenses pour lesquelles le prix vous est accordé. Si votre projet ou programme de travail s'étend sur au moins deux années civiles, vous pouvez demander à recevoir le montant du prix en plus d'un versement.</p> <p>Imposition des prix</p> <p>Les prix John-Hobday en gestion des arts sont imposables. Le Conseil des arts envoie des feuillets T4A au moment voulu, pour les prix et les subventions attribués à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez-vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.</p> <p>Au moment de déterminer la date de début de leur projet, les particuliers devraient savoir que d'après l'Agence du revenu du Canada, les dépenses engagées durant l'année qui précède immédiatement la réception d'une subvention ne sont déductibles de la subvention que si elles sont engagées une fois que l'artiste a été avisé que la subvention lui sera versée. Pour de plus amples renseignements à propos de l'impôt sur le revenu et votre subvention, veuillez consulter notre site Web : conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention/impots-sur-le-revenu.</p>
--	---

<p>Conditions rattachées à ces prix (suite)</p>	<p>Modifications aux activités proposées</p> <p>Si vous ne parvenez pas à utiliser le montant du prix, en tout ou en partie, pendant la période indiquée dans votre demande ou que vous décidez de ne pas mener à terme le projet ou le programme de travail que vous vous proposiez de réaliser, vous devez en informer sans délai le Conseil des arts.</p> <p>L'agente de programme doit approuver toute modification à vos activités envisagées (par exemple, au budget des activités, au personnel clé ou à la date où doit commencer ou prendre fin le projet) avant que vous procédiez au changement.</p> <p>Date d'expiration du prix</p> <p>Le montant du prix sera à votre disposition pendant trois ans à compter de la date limite du concours où vous avez présenté une demande. La date d'expiration de la subvention correspond à celle où se termine cette période de trois ans.</p> <p>Si vous avez besoin de reporter cette date d'expiration, veuillez en faire la demande par écrit à l'agent de programme du Conseil des arts concerné. Si vous omettez de demander un report de la date d'expiration, le Conseil des arts annulera la portion du prix qui ne vous a pas été versée à cette date ou exigera que vous retourniez une portion du prix que vous avez déjà reçue.</p> <p>Mention de l'aide du Conseil des arts du Canada</p> <p>Vous devez mentionner l'aide reçue du Conseil des arts du Canada dans tout matériel de promotion lié au prix. Des précisions sur la politique du Conseil des arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution du prix.</p> <p>Rapport final</p> <p>Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite du montant du prix au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution qui vous aura été envoyé.</p>
--	---



**Prix John-Hobday en gestion des arts :
Perfectionnement et ressourcement professionnels**

Les renseignements fournis sur les deux prochaines pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet) : M^{me} M. Autre : _____ Année de naissance : _____

Nom de famille

Adresse permanente :

Premier et second prénoms

Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :

Adresse municipale et numéro d'appartement

Adresse municipale et numéro d'appartement

Ville Province ou territoire Code postal

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Courriel

Site web

DÉCLARATION

Je permets au Conseil des arts d'ajouter mon nom, mon adresse et courriel à sa liste d'envoi :

(Seul le Conseil des arts utilisera cette information, entre autres pour les sondages.) Oui Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts en : français anglais

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

- je suis citoyen canadien ou résident permanent, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions;
- je m'engage à offrir des conditions de travail sécuritaires et à favoriser un milieu de travail exempt de discrimination, de harcèlement et d'inconduite sexuelle.
- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité se rapportant au prix, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait;
- je comprends que les gagnants ne peuvent recevoir le paiement du prix jusqu'à ce que tous les rapports en retard pour les subventions et les prix du Conseil des arts soient soumis et approuvés.
- j'accepte les conditions du prix et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts;
- je sais que le Conseil des arts est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices;
- j'accepte de garder les résultats entièrement confidentiels jusqu'à la date de l'annonce publique.

Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature (**une signature originale est requise**)

Date

PARTIE B – DOCUMENTS REQUIS (suite)**3. Un curriculum vitae à jour**

- qui décrit vos antécédents professionnels et met l'accent sur vos réalisations dans le domaine de la gestion des arts
- assurez-vous que votre curriculum vitae montre au moins 10 ans d'expérience en tant que gestionnaire professionnel des arts

4. Un profil de l'organisme artistique pour lequel vous travaillez actuellement et son énoncé de mandat.**5. Une lettre officielle de l'établissement** ou de l'organisme

- qui confirme votre acceptation au programme d'études envisagé et/ou une copie des documents officiels d'inscription

6. Un budget détaillé ou une analyse financière

- dans lequel figurent les dépenses prévues pour le projet

7. Le calendrier ou le délai d'exécution du projet**8. Des lettres d'appui** d'organismes artistiques ou de gestionnaires des arts (maximum de 3)

- chaque lettre doit provenir d'un organisme différent

Instructions pour la soumission du matériel écrit

- Le matériel écrit peut être soumis sur une clé USB, CD, DVD ou sur papier.
- Les fichiers sur une clé USB, CD ou DVD doivent être en format : pdf, .doc, .docx, .txt ou .rtf.
- N'utilisez pas de signe de ponctuation, d'espaces ni de caractères spéciaux dans les noms de fichiers qui ne doivent pas comprendre plus de 45 caractères.
- Évitez les formats inhabituels car les documents pourraient être difficiles à lire.

Tous les documents soumis sur papier:

- imprimés d'un seul côté;
- sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po);
- avec une police de couleur noire d'au moins 11 points;
- avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés).

PARTIE C – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint tous les documents requis. Assurez-vous d'inscrire votre nom sur tous les articles soumis.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Identification du candidat
- Déclaration (Une **signature originale à l'encre** est requise.)
- Partie A1 – Nom et lieu du candidat
- Partie A2 – Catégorie de candidat et description de la demande
- Partie B – Documents requis
 - Description détaillée du projet
 - Notice biographique du candidat (maximum 1 page)
 - Curriculum vitae du candidat
 - Profil de l'organisme artistique pour lequel vous travaillez actuellement et son énoncé de mandat
 - Lettre officielle confirmant votre acceptation au programme d'études et/ou une copie des documents officiels d'inscription
 - Budget détaillé ou analyse financière
 - Calendrier ou délai d'exécution du projet
 - Lettres d'appui (maximum de 3)

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

Par la poste :

Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Par service de messagerie :

Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, 2^e étage
Ottawa (Ontario) K2P 1L4

Formulaire d'auto-identification volontaire (voir le formulaire qui suit)

Le Conseil des arts vous encourage à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des arts invite également toute personne faisant partie de la présentation d'une demande à remplir le formulaire. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.



Prix John-Hobday en gestion des arts : Mentorat

Les renseignements fournis sur les trois prochaines pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT (personne faisant appel à un mentor)

Nom du candidat (nom légal complet) : M^{me} M. Autre : _____ Année de naissance : _____

Nom de famille

Adresse permanente :

Adresse municipale et numéro d'appartement

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Courriel

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts du Canada en : français anglais

Premier et second prénoms

Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :

Adresse municipale et numéro d'appartement

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Site web

IDENTIFICATION DU MENTOR

Nom du mentor (nom légal complet) :

Nom de famille

Adresse permanente :

Adresse municipale et numéro d'appartement

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Courriel

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts en : Français Anglais

Premier et second prénoms

Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :

Adresse municipale et numéro d'appartement

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Site web

DÉCLARATION DU CANDIDAT (personne faisant appel à un mentor)

Je permets au Conseil des arts du Canada d'ajouter mon nom, mon adresse et courriel à sa liste d'envoi :
(Seul le Conseil des arts utilisera cette information, entre autres pour les sondages.) Oui Non

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

- je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions;
- je m'engage à offrir des conditions de travail sécuritaires et à favoriser un milieu de travail exempt de discrimination, de harcèlement et d'inconduite sexuelle.
- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité se rapportant au prix, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait;
- je comprends que les gagnants ne peuvent recevoir le paiement du prix jusqu'à ce que tous les rapports en retard pour les subventions et les prix du Conseil des arts soient soumis et approuvés.
- je comprends et j'accepte les conditions du prix telles qu'elles sont énoncées dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts;
- je sais que le Conseil des arts est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices du prix;
- j'accepte de garder les résultats entièrement confidentiels jusqu'à la date de l'annonce publique.

Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature (Une signature originale est requise.)

Date

DÉCLARATION DU MENTOR

Je permets au Conseil des arts d'ajouter mon nom, mon adresse et courriel à sa liste d'envoi :
(Seul le Conseil des arts utilisera cette information, entre autres pour les sondages.) Oui Non

Pour que la présente demande soit admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

- je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions;
- je confirme que je serai conforme (ou que mon organisme se conforme) à toutes les lois municipales, provinciales ou territoriales applicables, y compris, mais sans s'y limiter, celles qui ont trait aux normes en matière d'emploi, à la santé et sécurité au travail et aux droits de la personne.
- je m'engage à offrir des conditions de travail sécuritaires et à favoriser un milieu de travail exempt de discrimination, de harcèlement et d'inconduite sexuelle.
- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité se rapportant aux prix, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait;
- je comprends que les gagnants (et les mentors) ne peuvent recevoir le paiement du prix jusqu'à ce que tous les rapports en retard pour les subventions et les prix du Conseil des arts soient soumis et approuvés.
- je comprends et j'accepte les conditions du prix telles qu'elles sont énoncées dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts;
- je sais que le Conseil des arts est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices du prix;
- j'accepte de garder les résultats entièrement confidentiels jusqu'à la date de l'annonce publique.

Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature (une signature originale est requise)

Date

SOUTIEN POUR L'ACCÈS AUX SERVICES (le cas échéant)	
<p>Les candidats handicapés ou sourds peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. Veuillez consulter la section Soutien pour l'accès aux services des lignes directrices du programme pour plus de détails.</p> <p>Montant total demandé: _____ \$</p> <p>Étant donné que le soutien pour l'accès aux services ne fait pas partie du montant de la subvention, veuillez ne inclure le montant total ci-haut mentionné dans votre budget des activités proposées.</p>	
DESCRIPTION	Montant demandé
<p>Veuillez décrire les services et les soutiens requis, ainsi que les dépenses qui y sont associées.</p>	
<p>Exemple : Les animateurs d'atelier auront besoin d'interprètes du langage gestuel pour communiquer avec moi durant l'atelier. Je vais devoir embaucher deux interprètes pour une période de trois heures au taux horaire de 80 \$ chacun, plus les frais de déplacement depuis une ville avoisinante (deux billets d'autobus à 75 \$ chacun). Montant total : $(3 \times 80 \times 2) + (75 \times 2) = 630$ \$</p>	630 \$
<p>Montant total demandé</p> <p style="text-align: center;">Vous devez arrondir les montants à la centaine de dollars près.</p>	



Prix John-Hobday en gestion des arts : Mentorat

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation par les pairs.

- Le Conseil des arts exige une seule copie de ce formulaire par demande.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit.
- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.

PARTIE A1 – NOM ET LIEU DU CANDIDAT

Nom du candidat (personne faisant appel à un mentor : indiquez votre nom **légal** au complet) :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanent)

Province ou territoire

PARTIE A2 – NOM ET LIEU DU MENTOR

Nom du mentor (indiquez le nom **légal** au complet) :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanent)

Province ou territoire

PARTIE A3 – CATÉGORIE DE MENTOR ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Catégorie de mentor (cochez une seule case) :

Gestionnaire des arts établi

Gestionnaire des arts à mi-carrière

Période visée par ce prix : Du _____ au _____
(jour/mois/année) (jour/mois/année)

Brève description du projet (maximum de 15 mots) : _____

PARTIE B – DOCUMENTS REQUIS

Veillez noter que les documents requis ne vous seront pas retournés par le Conseil des arts.

1. Description détaillée du projet (1 500 mots ou moins)

La description détaillée du projet peut être rédigée et signée par vous et le mentor OU rédigée séparément et **signée par vous et par le mentor**.

Décrivez clairement le projet envisagé et son incidence possible sur votre carrière en prenant soin d'aborder les points suivants :

- les raisons pour lesquelles vous présentez votre candidature au Prix de mentorat;
- la mesure dans laquelle vous aurez la possibilité de vous entretenir avec le mentor et des décideurs;
- les retombées positives que cette expérience aura sur vos chances d'avancement;
- la façon dont le projet de mentorat contribuera à améliorer et à renforcer l'aspect pratique de la formation en gestion des arts;
- la manière dont le projet aidera à la transmission de connaissances à la prochaine génération de gestionnaires ainsi qu'au perfectionnement de ceux-ci;
- les retombées positives du projet à long-terme dans le domaine des arts en général.

2. Votre notice biographique (maximum 1 page)**3. Votre curriculum vitae à jour et celui de votre mentor**

- dans lesquels sont décrits les antécédents professionnels de chacun de vous et qui mettent l'accent sur vos réalisations dans le domaine de la gestion des arts
- assurez-vous que chaque curriculum vitae montre au moins 10 ans d'expérience en tant que gestionnaire professionnel des arts

4. Une description de l'organisme pour lequel vous travaillez actuellement (maximum 1 page)

- y compris un profil de celui-ci et son énoncé de mandat (mission, structure administrative, etc.)

5. Une description de l'organisme du mentor (maximum 1 page)

- y compris le profil de l'organisme et son énoncé de mandat (mission, structure administrative, etc.)

6. Un budget détaillé ou une analyse financière

- dans lequel figurent les dépenses prévues pour le projet

7. Le calendrier ou le délai d'exécution du projet**8. Une lettre de l'organisme pour lequel vous travaillez**

- qui confirme que vous bénéficierez d'un congé pendant toute la durée de projet de mentorat

9. Des lettres d'appui d'organismes artistiques ou de gestionnaires des arts (maximum de 3)

- chaque lettre doit provenir d'un organisme différent
- les lettres d'appui ne peuvent pas provenir de votre mentor ou votre employeur actuel

10. Une lettre de l'organisme du mentor

- qui confirme que le mentor se verra allouer du temps ou l'accès à leurs installations pendant toute la durée du projet de mentorat (selon la nature du projet)

PARTIE B – DOCUMENTS REQUIS (suite)**Instructions pour la soumission du matériel écrit**

- Le matériel d'appui écrit peut être soumis sur une clé USB, CD, DVD ou sur papier.
- Les fichiers sur une clé USB, CD ou DVD doivent être en format : pdf, .doc, .docx, .txt ou .rtf.
- N'utilisez pas de signe de ponctuation, d'espaces ni de caractères spéciaux dans les noms de fichiers qui ne doivent pas comprendre plus de 45 caractères.
- Évitez les formats inhabituels car les documents pourraient être difficiles à lire.

Tous les documents soumis sur papier :

- imprimés d'un seul côté;
- sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po);
- avec une police de couleur noire d'au moins 11 points;
- avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés).

PARTIE C – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint tous les documents requis. Assurez-vous d'écrire votre nom sur tous les articles que vous soumettez.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Identification du candidat (personne faisant appel à un mentor)
- Identification du mentor
- Déclaration du candidat (Une **signature originale à l'encre** est requise.)
- Déclaration du mentor (Une **signature originale à l'encre** est requise.)
- Partie A1 – Nom et lieu du candidat
- Partie A2 – Nom et lieu du mentor
- Partie A3 – Catégorie de mentor et description de la demande
- Partie B – Documents requis
 - Description détaillée du projet, **signée** par le candidat et le mentor (1 500 mots ou moins)
 - Notice biographique du candidat (maximum 1 page)
 - Curricula vitae du candidat et du mentor
 - Descriptions de l'organisme pour lequel vous travaillez (maximum 1 page)
 - Descriptions de l'organisme du mentor (maximum 1 page)
 - Budget détaillé ou analyse financière
 - Calendrier ou délai d'exécution du projet
 - Lettre de l'organisme pour lequel vous travaillez confirmant l'octroi d'un congé
 - Lettres d'appui (maximum de 3)
 - Lettre de l'organisme du mentor

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

Par la poste :

Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Par service de messagerie :

Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, 2^e étage
Ottawa (Ontario) K2P 1L4

Formulaire d'auto-identification volontaire (voir le formulaire qui suit)

Le Conseil des arts vous encourage à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des arts invite également toute personne faisant partie de la présentation d'une demande à remplir le formulaire. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.



Auto-identification

Le Conseil des arts du Canada vous encourage à remplir le présent formulaire d'auto-identification pour mieux déterminer si nos programmes et services touchent un large éventail d'artistes canadiens. Toute personne qui fait une demande de subvention, siège à un comité d'évaluation par les pairs, est mise en candidature ou accepte un prix est invitée à le faire.

Le Conseil des arts a pour objectif d'appuyer un écosystème artistique dynamique et diversifié qui enrichit la vie des Canadiennes et des Canadiens, et l'équité est un moyen essentiel pour y parvenir. Tous les citoyens ont le droit de jouir d'un secteur artistique de qualité, accessible et pluraliste, dans lequel toutes les expressions créatives ont la même chance de s'épanouir.

Veillez ne pas remplir ce formulaire si vous êtes déjà inscrit au Portail du Conseil des arts. Dans ce cas, vous avez déjà eu l'occasion de répondre à nos questions.

Le fait de remplir ce formulaire est entièrement volontaire. Le Conseil des arts pourrait utiliser les renseignements recueillis ci-dessous pour améliorer l'équité en matière d'accès aux subventions et à d'autres opportunités, et aussi pour s'assurer que les groupes représentant la communauté artistique diversifiée du Canada bénéficient de ces opportunités. Ces renseignements pourraient également servir à évaluer les efforts de rayonnement du Conseil des arts, ainsi qu'à d'autres fins de recherche.

Nom _____

Année de naissance _____

Les renseignements servent à fournir de l'information sur la population artistique émergente ou chevronnée et à garantir une représentation générationnelle au sein des comités d'évaluation par les pairs.

Genre

Cette information sert à orienter notre compréhension de la notion de genre et de la parité des genres chez nos candidats.

Femme Homme Transgenre Intersexué Bispirituel

Région: Considérez-vous une autre province ou un autre territoire que celui où vous vivez comme votre lieu de résidence (un endroit où vous avez des racines, des connaissances et des liens)? Si oui, veuillez préciser :

Province ou territoire de résidence _____

Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit _____

Lieu de résidence _____

Province ou territoire _____

Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit _____

Code postal _____

Citoyenneté et Immigration

Statut (Citoyenneté et Immigration)

Tel que défini par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/index.asp>

Citoyen canadien Résident permanent Non-résident

Cochez la case si vous êtes un nouvel arrivant (arrivé il y a moins de cinq ans) ou immigrant au Canada

Ces données sont essentielles à l'élaboration de politiques et de programmes destinés à intégrer des artistes immigrants dans le milieu des arts professionnels au Canada.

Indiquez l'année où vous avez immigré au Canada _____

Diversité linguistique

Langues officielles

Ces renseignements servent à estimer la demande potentielle dans l'une ou l'autre de ces langues dans les programmes.

Choisissez la première langue officielle que vous avez parlée ou apprise.

Anglais Français Français et anglais
 ASL (American Sign Language) LSQ (Langue des signes québécoise)

Communautés de langue officielle en situation minoritaire

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont des groupes de Canadiens dont la langue officielle maternelle ou choisie est la langue minoritaire dans leur province ou territoire.

Choisissez l'une des options ci-dessous si vous vous identifiez comme membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire.

Anglophone en situation minoritaire (p.ex. un anglophone vivant au Québec)
 Francophone en situation minoritaire (p.ex. un francophone vivant au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, etc.)

Diversité linguistique

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer la langue ou les langues que vous avez apprises en premier et que vous comprenez encore :

Anglais Français Cri Inuktitut Ojibway
 Autre langue autochtone (veuillez préciser) _____
 Arabe Cantonais Pendjabi Espagnol
 Autres langues (veuillez préciser) _____
 ASL (American Sign Language) _____
 LSQ (Langue des signes québécoise) _____
 Autres langues des signes (veuillez préciser) _____

Personne sourde ou handicapée

Veillez indiquer si vous vous identifiez comme une personne qui :

- est sourde, partiellement sourde ou malentendante
- a un handicap (y compris la cécité, une déficience visuelle ou physique, des problèmes de mobilité, des difficultés d'apprentissage, une déficience intellectuelle ou une maladie mentale ou chronique)

Peuples autochtones ou Premières Nations du Canada

Choisissez l'une des options ci-dessous, si vous vous identifiez comme :

- Premières Nations
- Métis
- Inuit

Diverses cultures

Choisissez l'une des options ci-dessous, si vous vous identifiez comme :

- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte qui fait partie d'au moins un de ces groupes (correspond à la « minorité visible » au sens de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*) <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/>

Veillez préciser _____

Consentement à fournir des renseignements personnels

Consentement à partager des renseignements :

Veillez cliquer sur l'une des options suivantes :

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs canadiens avec lesquels le Conseil des arts a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs canadiens avec lesquels le Conseil des arts a conclu une entente d'échange de données.

Je confirme que je suis d'accord avec ce qui suit:

- J'ai fourni les renseignements personnels dans le présent formulaire en sachant qu'ils serviront uniquement aux fins stipulées dans ce formulaire et dans l'Avis de confidentialité du Conseil des arts du Canada.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

Nom* _____

Signature* _____

Date* _____

Accédez à vos renseignements

Vous pourrez avoir accès à vos renseignements personnels ou les faire modifier en soumettant une demande à :

Coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP)
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa ON K1P 5V8

- Courriel: atip-aiprp@conseildesarts.ca
- Téléphone: 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696
- ATS : 1-866-585-5559

L'ATS est un appareil de télécommunication pour les personnes sourdes, malentendantes ou affectées d'un trouble de la parole

Le Conseil des arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.